



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24182225***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

18 DEC. 2024

Le Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0469 982 222**

Nom

(en entier) : **DIAMANT DRILLING SERVICES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Jean Mermoz 29 boîte N, 6041 Charleroi****Objet de l'acte : Révocation et nomination des délégués à la gestion journalière; Nomination
du commissaire aux comptes**

Extrait des résolutions écrites des actionnaires de la société en date du 28 juin 2024:

Les actionnaires :

- prennent connaissance et confirment le départ en retraite de Monsieur Claude Dekoster en tant que délégué à la gestion journalière à partir du 1^{er} juin 2024.

- décident de nommer à partir du 1^{er} septembre 2024 Monsieur Suat Celik (...), en tant que délégué à la gestion journalière de la Société.

Son mandat ne sera pas rénuméré.

- décident à l'unanimité de nommer la SRL REWISE (numero d'agrément:B00010) comme commissaire pour une durée de 3 ans. Elle sera représentée par Pascal Celen (numero d'agrément:A01716).

Une procuration est octroyée à Ad-Ministerie SRL, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec numéro d'entreprise 0474.966.438, Tribunal de l'Entreprise Bruxelles, division néerlandophone, représentée par Adriaan de Leeuw, ci-après nommée "Mandataire" avec droit de substitution, pour représenter le Mandant vis-à-vis les services du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, du Casier Judiciaire Central, d'un Guichet d'Entreprise au choix du Mandataire, du SPF Finances, du SPF Justice, du SPF Affaires Etrangères, et de toute autre administration éventuelle, pour établir et signer tous documents et formulaires, et pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des formalités administratives liées à ces décisions.

Ad-Ministerie BV
Représentée par
M. Adriaan de Leeuw
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).